

DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE LAMENTIN

Séance du 30 Juin 2020

| NOMBRE DE MEMBRES | | |
|--------------------------|-------------|------------------------|
| Afférents | En exercice | Qui ont pris part à la |
| au Conseil Municipal | | Délibération |
| 33 | 33 | 32 |

*Date de la convocation***23 Juin 2020***Date d'affichage de la délibération**Il est pris acte de la tenue du débat
d'orientations budgétaires*

L'an deux mille vingt et le mardi trente juin à dix-huit heures trente six le Conseil Municipal de la Commune de LAMENTIN lors de sa séance d'installation, s'est réuni à la salle des fêtes, en raison du contexte, après convocation légitime, sous la présidence de Monsieur Jocelyn SAPOTILLE, Maire.

Présents :

M. Jocelyn SAPOTILLE maire ; M. Ephrem GLORIEUX ; Mme Clara RIGAH ; M. Bruno FELICIANNE ; Mme Christiane TREIL ALBON ; M Lucien BEAUZOR ; Mme Manuela PETRO-METONY ; M. Rodrigue MOULIN ; adjoints au maire.

Mme Liliane MAXIMIN-BAJAZET ; M. Jean-Louis SAINCILY ; Mme Sylvie DAGONIA ; M. Christian CITADELLE ; Mme Gladys BURAT ; M Didier MARICEL ; Mme Francelise YEPONDE ; M. Yvon COMBES ; Mme Jacqueline BELFORT ; M Saturnin FRANCILLONE ; Mme Karine GATIBELZA ; M. Richard PROMENEUR ; Mme Sonia MERCADIER ; M. Arthur MARICEL ; Mme Anny GENIPA ; M. Pierre ALBINA ; Mme Patricia VINGADASSALON ; M. José TORIBIO ; Mme Sarah MAGALATCHOUMY ; M. Florent TREIL ; Mme Nicole RABOLION ; Mme Reinette JULIARD ; M. Léon MACAQUI ;
Conseillers Municipaux.

Représentés :

Absents : M. José KANDASSAMY

DELIBERATION N°2020/06/16**RAPPORT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2020**

Le rapport sur les orientations budgétaires (ROB) doit permettre aux élus locaux d'avoir une vision de l'environnement juridique et financier de la collectivité mais aussi d'appréhender les différents éléments de contexte pesant sur la préparation budgétaire de l'année.

Dans les communes de plus de 10 000 habitants, le Maire présente au Conseil Municipal un rapport sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés, l'évolution des taux de fiscalité locale, la structure de la dette et l'évolution prévisionnelle des dépenses de personnel.

Il est confirmé que le ROB doit être transmis au préfet et au président de l'EPCI dont la commune est membre, faire l'objet d'une publication et le débat acté par une délibération spécifique.

Le Conseil Municipal est invité à délibérer pour prendre acte de la tenue du débat sur ce Rapport d'Orientations Budgétaires.

Le Conseil Municipal,

DECIDE

ARTICLE 1 : D'acter la tenue du Débat d'Orientations Budgétaires 2020.

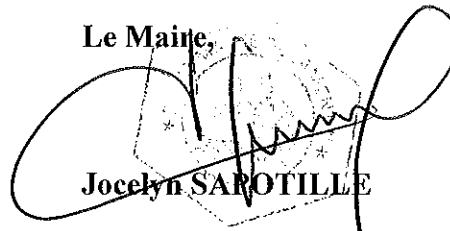
ARTICLE 2 : De donner pouvoir au Maire pour signer tous actes et documents, accomplir toutes formalités administratives, techniques et financières pour mener à bien l'exécution de la présente.

ARTICLE 3 : La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la date de sa publication et de transmission au représentant de l'Etat.

Il est pris acte de la tenue du débat d'orientations budgétaires

Pour extrait conforme, rendu exécutoire,

Le Maire,

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Jocelyn SAROTILLE', is written over a faint, circular official stamp. The stamp contains some illegible text and symbols, including what looks like a star or asterisk.

Jocelyn SAROTILLE